

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2021

Absents : Magali SABOT - Isabelle MOLLON – Cédric LEGAT - Jean-Claude TISSOT
Procurations : I. MOLLON à M. VERNE - C.. LEGAT à F. LAFOUGERE – J.C. TISSOT à M. VERNE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30/03/2021

Le procès-verbal de la séance du 30/03/2021 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame Magali SABOT à 20h15

2. FISCALITE 2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer, comme chaque année, les taux de fiscalité pour l'année 2021 (taux pour la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti).

Il rappelle que la taxe d'habitation disparaît pour 80 % des foyers français et que la commune percevra, à partir de 2021, une compensation à l'euro près pour cette taxe (50 497 €) ; compensation figée pour toutes les années à venir.

Il indique que la taxation du Département sur le foncier bâti (15,30 %) servira à financer cette compensation. Il indique que les 15,30 %, initialement perçus par le département, sont rajoutés au taux communal sur le foncier bâti.

Il précise également que les bases, fixées par l'Etat, seront augmentées de 0.2 %.

Les élus décident que pour l'année 2021 les taux appliqués seront les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 27.07 % (moyenne départementale 37.57 %),
- Taxe foncière sur le non bâti : 33.00 % (moyenne départementale 43.28 %).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

3. APPROBATION DU BUDGET LOTISSEMENT 2021

Le conseil municipal s'est prononcé sur le budget du lotissement établi par le trésorier M Dugerdil. En complément, M le Maire présente un état des dépenses du lotissement qui à ce jour s'élèvent à 957 399 euros.

Les membres du Conseil Municipal adoptent le budget à l'unanimité.

4. INDEMNISATION POUR LE LOCAL DES ASSOCIATION SIS IMPASSE ST ROCH

Monsieur le Maire rappelle que Madame et Monsieur HURSTEL demandent à retrouver la pleine jouissance de leur parcelle cadastrée C 1075 sise impasse St Roch. Pour mémoire, sur cette parcelle, la commune avait construit, en 2005, un local dédié aux associations (construction sur sol d'autrui). Il indique que l'article 555 du Code Civil prévoit que le propriétaire du terrain devient propriétaire du local édifié et indemnise le tiers qui a réalisé la construction.

Il a été proposé à Madame et Monsieur Hurstel une indemnisation pour la commune de 21 500 € en cohérence avec l'état du bâtiment et son amortissement ; somme acceptée par Madame et Monsieur Hurstel. Monsieur le Maire propose aux élus de valider cette indemnisation.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5. CONVENTION DE PARTENARIAT CC DE FOREZ-EST ET COMMUNE CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du 30/03/2021 relative à la réalisation d'une modification simplifiée du PLU afin que la CC de Forez-Est puisse engager les travaux de la future aire de co-voiturage vers le rond-point de l'autoroute. Une convention partenariale avec l'agence EPURES pour la réalisation de cette modification a été actée pour un montant de 3690 €.

Il avait également précisé que la CC de Forez-Est participerait financièrement à cette étude. Cette dernière s'est positionnée et propose de prendre en charge les 2/3 de l'ensemble des coûts liés à cette opération. Il

propose d'approuver la convention de partenariat correspondante.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Il rappelle La commune en profitera pour modifier le règlement relatif aux locaux commerciaux à un usage d'habitation en zone UR. C'est pourquoi, la collectivité prendra en charge le 1/3 restant.

6. QUESTIONS DIVERSES

Maryline VERNE informe les élus qu'une réunion du Conseil Municipal des Enfants s'est tenue en visioconférence le 10/04/2021. Les nouveaux élus ont choisi les projets qu'ils souhaitent travailler durant leur mandat, à savoir :

- Gros projet : poulailler communal,
- Petits projets :
 - nichoirs et mangeoires pour oiseaux
 - Kiosque à livres ou jouets ; pour ce projet, un partenariat pourrait être envisagé avec les bénévoles de la bibliothèque municipale et une rencontre sera organisée quand les conditions sanitaires le permettront.

Les rencontres en présentiel des groupes ados sont également suspendues ; des visioconférences sont toutefois réalisées.

Nathalie CRIONNET précise que la bibliothèque reste ouverte durant le confinement.

Le 17/04/2021, il était prévu de repeindre l'ancienne bascule avec les bénévoles. Compte tenu du projet du CME, elle prendra contact avec les bénévoles pour savoir si cette activité est annulée dans l'attente de la réunion avec les élus du CME.

Bernard BISSUEL demande si les conventions pour le chemin de randonnée « Terres de tisseurs » ont été renvoyées. L'envoi sera fait cette semaine après réception d'une convention signée par les Domaines.

Louis COSTA demande s'il sera possible de donner les infos suivantes dans les prochaines parutions des Brèves Félines :

- Reprise de concessions au cimetière communal : sera effectif avant la Toussaint,
- Rôle des élus au sein du conseil municipal ; à prévoir dans un prochain numéro

Sébastien ALLIER précise que des travaux de réfection de voirie seront prochainement réalisés au lieu-dit Nérondet.

Frédéric LAFOUGERE précise que Sébastien DELMAS supervise les travaux de réfection du clocher débutés ce jour (durée : une semaine environ). Suite à ces travaux, la réfection du moteur des cloches pourra être réalisée.

Il indique également que les agents réalisent la réfection de l'appartement au-dessus du bar afin de le mettre en location.

Il précise que, en accord avec les 2 parties, le contrat aidé en cours avec Justine Caviezel prendra fin le 16/04/2021. Un nouveau contrat aidé sera mis en place avec Gwenaëlle Thivel pour une durée de 9 mois.

Il informe les élus qu'une personne s'est manifestée pour la gestion des salles communales. Un contact sera rapidement pris pour présenter les modalités.

Un rendez-vous est fixé avec les dirigeants des Carrières Thomas pour le projet ajourné le 30/03/2021.

Un groupe de travail sera lancé pour une réflexion sur le taillage des haies. Messieurs Allier, Bissuel, Delmas et Lafougère organiseront une réunion prochainement sur le sujet.

Ancienne ferme Prost, Les Plaines. Rdv à programmer avec les nouveaux propriétaires.

Des administrés se sont plaints du passage de motos avec une vitesse excessive et dangereuse sur certains chemins ; il a demandé un rendez-vous avec la gendarmerie afin d'évoquer ce problème.

Une réunion de travail avec les élus est programmée le 10 mai 2021.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 31 mai 2021.

Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE

